

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

---

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD104

présenté par  
Mme Le Dissez, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ces derniers »,

les mots :

« ce dernier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.